

La déchèterie...

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé.

Les particuliers et les professionnels, sous certaines conditions, peuvent déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature (toxique).

Ainsi récupérés, les déchets sont éliminés dans des installations autorisées à les recevoir. Ils sont orientés vers des filières spécialisées selon leur nature pour être recyclés ou valorisés.

La déchèterie est régie par un règlement intérieur. Tout apport devra être conforme aux prescriptions indiquées.

Vos obligations

Votre responsabilité :

La loi du 15 juillet 1975 modifiée vous rend responsable des déchets générés par votre activité jusqu'à l'élimination finale.

Il est interdit :



- de brûler les déchets à l'air libre
- de déposer et d'enfouir les déchets dans des sites non autorisés
- de mélanger les déchets dangereux avec les ordures ménagères
- de rejeter les déchets liquides à l'égout.

...une solution...

Vos contacts



7, Rue des Champs Seigneur
B.P 46
71601 Paray le Monial Cedex
Tél. : 03 85 81 94 50
Fax. : 03 85 81 94 59



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Région Bourgogne

Chambre Régionale de Métiers et
de l'Artisanat de Bourgogne
46, Boulevard de la Marne
21067 DIJON
Tél. : 03 80 28 21 00
Fax : 03 80 28 81 01



Fédération du Bâtiment de la
Région Bourgogne
88, rue Jean-Jacques Rousseau
21024 DIJON
Tél. : 03 80 48 00 60
Fax : 03 80 48 00 61



CAPEB 71
5, rue George Eastman
71102 CHALON SUR SAONE
Tél. : 03 85 90 97 70
Fax : 03 85 90 97 79

Avec le soutien de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie
Délégation Régionale Bourgogne

... proche de chez vous



Guide pratique des Professionnels



Le mot du Président :

En labellisant la déchèterie, la collectivité vous permet d'accéder à cet équipement afin d'éliminer les déchets que vous générez en petite quantité et pour lesquels vous n'avez pas de filière professionnelle. Grâce à ce guide, retrouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets.

André ACCARY

Déchèterie : Qui, Quoi et Comment ?

Modalités

La déchèterie est ouverte aux professionnels installés sur le territoire de la Communauté de Communes de Paray-le-Monial et aux professionnels qui réalisent des travaux sur ce secteur.

Véhicules acceptés dont le PTAC est inférieur à 3,5 tonnes et d'une largeur inférieure à 2,25 m.

Vous devez trier les déchets avant de les déposer dans différents containers.

Le gardien vous oriente et enregistre votre passage.

Conditions d'accès en déchèterie :

- une carte pour 1 dépôt de 1 m³ (12 €),
- une carte pour 5 dépôts de 1 m³ (60 €),
- une carte pour 10 dépôts de 1 m³ (120 €) ouvrant droit à 1 m³ gratuit.

Les cartes sont à retirer auprès du gardien et seront tamponnées à chaque dépôt.

Déchets refusés :

Les ordures ménagères, les produits explosifs, les médicaments, les pneumatiques, les déchets spécifiques industriels, les déchets hospitaliers, les cadavres d'animaux et viandes diverses.

Horaires

Déchèterie de Paray-le-Monial
ouverte toute l'année

**Le lundi, mercredi, jeudi, vendredi,
et samedi**

de 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 18H00

de 13H30 à 17H00 (du 1er novembre au 28/29 février)

Le dimanche

de 9H00 à 12H00

Déchèterie fermée le mardi et les jours fériés

Quels déchets peut-on déposer à la déchèterie lorsqu'ils sont bien triés ?



Dépôts facturés



Dépôt limité à 1 m³/jour/type de déchet

→ **14 €/m³**



Dépôt limité à 20 kg/semaine

→ **2 €/kg**



Dépôt limité à 2 tôles/jour

→ **4 €/tôle ou 200 €/tonne**



Dépôts non facturés



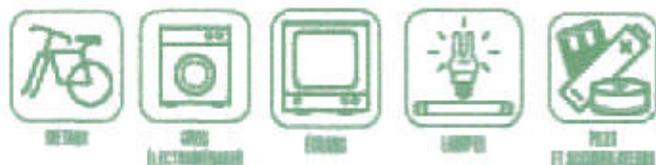
Dépôt limité à 20 litres/semaine

→ **Dépôt gratuit**



Dépôt illimité

→ **Dépôt gratuit**



Dépôt limité à 1 m³/jour/type de déchet

→ **Dépôt gratuit**